

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.

Procurations : Anne IZABELLE à Caroline DRIOL ; Mireille BERTHUIN à Coralie BOURDELAIN

Absents : sans objet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Délibération n°15: vente de la parcelle communale B1626

Madame la maire rappelle au Conseil Municipal le contexte suivant :

Les propriétaires de la parcelle B1857 ont fait connaître leur volonté d'acheter la parcelle B1626 communale jouxtant leur propriété.

Dans un souci de cohérence cadastrale, cette vente implique une division parcellaire et la cession d'une partie du bien à la parcelle B1849.

Le bien a été estimé à 3895 €.

Les frais de géomètre seront pris en charge par le demandeur, ainsi que les frais administratifs liés à la vente et à la cession des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la maire à procéder à la vente de la parcelle et à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 14

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2020

Pour extrait

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel,

